

Communiqué

AUX: RÉSIDENTS, FAMILLES ET PROCHES

DE : Suzanne Lavallée
Directrice générale

OBJET : Stationnement – Nouvelle mesure de surveillance

DATE : Le 11 juillet 2022

Bonjour,

La présente vise à vous informer que de nouvelles mesures de surveillance concernant les stationnements sont maintenant en vigueur. Les voitures qui seront stationnées dans des endroits interdits seront remorquées.

Afin d'identifier votre voiture comme *VISITEURS*, une vignette de stationnement vous sera remise (une par résident). La vignette est disponible dans la chemise de courrier du résident que vous pourrez récupérer auprès de l'agent administratif à la réception du 4^e étage.

Si vous utilisez le stationnement de la Résidence Angelica, il est important d'installer la vignette, bien en évidence, sur le devant de votre voiture, à l'intérieur.

Merci à tous de votre collaboration et au plaisir!

SL/ma/cs